



Groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est, pourtour de Lauberivière

COMPTE-RENDU – *Adopté 2023.04.20*

Rencontre no 1 entre le groupe de travail du conseil de quartier de Saint-Roch et le CIUSSS-CN de la Capitale-Nationale tenue le jeudi 2 mars 2023 de 10 h 30 à 12 h 10 au YMCA Saint-Roch, 500 avenue du Pont, salle William

PRÉSENCES

GdT-QV-SRSE (Groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est, pourtour de Lauberivière)

M. Louis-H. Campagna	Président du conseil de quartier
M. Simon Gauthier	Secrétaire du conseil de quartier
Mme Raymonde Langlois	Trésorière du conseil de quartier (arrivée 11 h 06)
M. Napoléon Woo	Administrateur du conseil de quartier
Mme Francine Tremblay	Administratrice du conseil de quartier
Mme Jamie Kate Woo	Membre du groupe de travail
M. François Leduc	Membre du groupe de travail
M. Pierre Bouchard	Membre du groupe de travail

CIUSSS-CN (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale)

M. Guy Thibodeau	Président-directeur général
Mme Amélie Morin	Directrice générale adjointe – partenariats, services sociaux et réadaptation
Mme Véronique Fugère	Directrice de programmes santé mentale, dépendance et itinérance

AUTRE PRÉSENCE

Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction
---------------------	-------------------------

Compte-rendu

1 Ouverture de la rencontre	2
2 Objectifs de la rencontre	2
3 Personnes présentes	2
4 Période d'échanges	3
➤ Relations du CIUSSS-CN avec les organismes communautaires (Question 10)	3
➤ Relocalisation de Lauberivière et analyse d'impacts (Questions 1 à 6)	4
➤ Marché de drogues à ciel ouvert (open drug scene) (Questions 7 à 9)	6
➤ Consentement aux soins, la loi P-38.001 (Questions 14 et 15)	7
➤ Impacts sur la qualité de vie et mesures de remédiation (Questions 11 à 13, 16)	8
5 Conclusion	9
6 Levée de la rencontre	9
Annexe 1 – Résumé des questions soumises au CIUSSS-CN	10
Annexe 2 – Lettre du GdT-QV-SRSE au CIUSSS-CN du 2022.12.19	12
Annexe 3 – Lettre du GdT-QV-SRSE au CIUSSS-CN du 2023.02.28	16

1 Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 10 h 30. Les participants consentent à ce que M. Campagna agisse comme animateur.

2 Objectifs de la rencontre

Le conseil de quartier de Saint-Roch (CQSR) a sollicité le 19 décembre 2022 (voir [Annexe 2](#)) une rencontre avec le CIUSSS-CN pour discuter des enjeux qui préoccupent les citoyens et les gens d'affaires établis dans le pourtour de Lauberivière. Les préoccupations concernent principalement la sûreté, le sentiment de sûreté, les nuisances publiques avérées et les atteintes générales à la qualité de vie du secteur.

Le GdT-QV-SRSE a transmis au CIUSSS-CN une mise en contexte ainsi qu'un ensemble de questions, commentaires et suggestions (voir [Annexe 3](#)) dont il souhaite discuter au cours de la présente rencontre. Un résumé des seize questions est joint en annexe (voir [Annexe 1](#)).

M. Campagna rappelle qu'il y a eu constat d'un bris de confiance avec les institutions impliquées par la situation constatée dans le pourtour de Lauberivière, dont le CIUSSS-CN. Un des objectifs de la rencontre est de rétablir le lien de confiance et d'envisager une collaboration pour la suite des choses.

3 Personnes présentes

M. Thibodeau, président-directeur général du CIUSSS-CN, remercie le GdT-QV-SRSE du CQSR pour son invitation. Il a pris connaissance des questions du groupe de travail et estime que lui et ses collègues seront en mesure d'y répondre en grande partie.

La question 10 en particulier concernant le rôle du CIUSSS-CN par rapport aux organismes communautaires permettra de répondre en même temps à plusieurs autres questions.

Mme Amélie Morin est directrice générale adjointe et s'occupe plus particulièrement des partenariats, des services sociaux et de la réadaptation. Toute la problématique de l'itinérance relève de sa responsabilité en collaboration avec Mme Véronique Fugère qui est directrice de programmes en santé mentale, dépendance et itinérance.

Les membres du groupe de travail se présentent tour à tour. Ils sont résidents ou gens d'affaires dans le secteur depuis plusieurs années, propriétaires ou membres de coopératives d'habitation. Ils ont choisi de vivre dans le quartier et souhaiteraient, pour le bénéfice de toutes parties prenantes, rétablir la qualité de vie dans le secteur.

4 Période d'échanges

M. Campagna rappelle que le groupe de travail souhaite valider ses perceptions, situer les différents niveaux de responsabilités et identifier les actions qui pourraient être entreprises afin d'améliorer la situation, en débutant par le rétablissement du lien de confiance entre les gens établis du secteur et les institutions en autorité. Le CIUSSS-CN a été interpellé puisqu'il s'agit de l'institution responsable de la santé et de la santé mentale sur le territoire et qui finance plusieurs organismes communautaires concernées par la problématique.

M. Thibodeau mentionne d'entrée de jeu que le CIUSSS-CN est bien conscient des inconvénients que vivent les résidents et gens d'affaires. Il se présente en mode écoute, compréhension et recherche de solution.

➤ Relations du CIUSSS-CN avec les organismes communautaires (Question 10)

M. Campagna souligne qu'il y a plusieurs organismes communautaires dans le quartier et que la plupart ont une mission essentielle pour compléter l'offre de services publiques au niveau du terrain. Par la voix de leurs représentants, on constate toutefois que certains organismes communautaires nient les problématiques vécues par les gens établis, voire, par les utilisateurs des services de Lauberivière qui passent le seuil d'accès. Le langage de ces représentants d'organismes communautaires est souvent d'une nature idéologique et politique et a pour effet de diviser et de caricaturer, et de manière générale, nuit à la possibilité d'aborder une problématique complexe avec sérénité et nuance, pragmatisme et efficacité, soit dans un esprit de collaboration qui chercherait la rencontre des besoins de toutes les parties prenantes. Considérant que le CIUSSS-CN finance en partie ou en totalité plusieurs de ces organismes du communautaire autonome, la question se pose, à savoir, quelle influence il exerce sur lesdits organismes.

M. Thibodeau indique que le CIUSSS-CN est en lien avec les organismes communautaires de quatre façons.

1. Le CIUSSS-CN administre un programme ministériel de soutien aux organismes communautaires ([PSOC](#)). Ce programme s'adresse aux organismes qui œuvrent en santé et services sociaux. Les organismes doivent faire une demande d'admissibilité et répondre à huit critères pour être reconnus et éligibles au soutien financier. Le soutien obtenu est variable, mais il peut représenter jusqu'à 100% du budget de l'organisme.

Comme il s'agit d'organismes à but non lucratif, ils doivent le plus souvent chercher d'autres sources de financement. Le CIUSSS-CN n'exerce aucune autorité ni contrôle sur les organismes ainsi subventionnés et sur les services qu'ils dispensent. Chaque organisme est autonome et dispose d'un conseil d'administration qui rend compte des activités et des opérations de l'organisme dans le rapport et les états financiers qu'il produit annuellement. Le CIUSSS-CN s'assure que les organismes respectent leur mission et leurs obligations en tant qu'organisme à but non lucratif.

2. Un autre programme en prévention de l'itinérance, Vers un chez-soi ([VSC](#)), fait l'objet d'ententes entre le gouvernement fédéral et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le CIUSSS-CN n'a aucun contrôle sur l'administration de ce programme.

Le reproche que font les organismes communautaires en regard de ces programmes est leur manque de pérennité. Le soutien financier obtenu pour un an, parfois deux, n'est pas renouvelé automatiquement. Les programmes permettent de générer des projets, mais non d'en assurer la continuité.

3. La troisième source de financement se fait dans le cadre d'ententes de service avec certains organismes communautaires comme PECH ou Lauberivière pour de l'hébergement et de l'intervention en réinsertion sociale. Le CIUSSS-CN pourrait offrir ces services lui-même, mais il préfère en confier le mandat à des organismes. Le CIUSSS-CN a un certain contrôle sur les services offerts dans le cadre de ces ententes.

4. Le quatrième volet de la relation avec les organismes communautaires est plus près de la mission proprement dite du CIUSSS-CN, mais encore là, le CIUSSS-CN a choisi d'en confier la gestion au communautaire. On parle plus spécifiquement du site de consommation supervisée dont le mandat a été confié à la coopérative [SABSA](#) (Service à bas seuil d'accessibilité).

M. Woo s'interroge sur les subventions qui sont accordées aux organismes communautaires considérant que ces derniers se plaignent souvent qu'ils manquent d'argent. Soit l'argent est mal utilisé, soit il est mal distribué. Il s'interroge également sur les services que certains organismes dispensent ; il se pose la question quant à la nature incitative ou désincitative en ce qui concerne la consommation de drogues.

M. Thibodeau fait remarquer que les organismes communautaires ont des enjeux de main d'œuvre et de la difficulté à garder leurs ressources. Ce n'est pas nécessairement un manque d'argent parce qu'ils peuvent compter sur la philanthropie et le soutien financier public. Mais ils doivent consacrer beaucoup plus de temps à la recherche de main d'œuvre et de financement qu'ils ne le souhaiteraient. Quant à des services comme ceux de SABSA, l'intervention est progressive, la consommation est permise dans l'objectif ultime d'amener les personnes à cesser de consommer.

➤ **Relocalisation de Lauberivière et analyse d'impacts (Questions 1 à 6)**

La [mission du CIUSSS-CN](#) étant de promouvoir la santé globale de la population sur son territoire, la question se pose de savoir qu'elle a été son implication dans la réflexion ayant conduit à la relocalisation de Lauberivière. Le groupe de travail insiste plus particulièrement sur l'absence d'une analyse d'impacts – notamment sur la santé et la santé mentale (e.g., art. 54 de la [Loi sur la santé publique](#)), incluant celle des personnes établies du secteur – ainsi que l'absence d'une consultation publique conséquente. N'y existait-il pas déjà une problématique documentée (e.g., signalements 911 et 311) sur

l'ancien site de Lauberivière ; les leçons apprises à cet ancien emplacement ont-elles été considérée lors de la planification du déménagement au nouvel emplacement, par exemple, l'importance de la présence d'un espace « tampon », rôle préalablement joué par le parc l'Îlot-des-Palais ? Une approche professionnelle, rigoureuse et responsable, n'aurait-elle pas impliquée une étude d'impacts quant à la relocalisation de l'organisme Lauberivière – d'autant plus que la réinsertion était réalisée dans une trame résidentielle assez dense ?

M. Thibodeau indique que le CIUSSS-CN n'a eu aucun contrôle ni aucune implication quant à la relocalisation de l'organisme. Les seuls échanges qui ont eu cours pendant la construction du bâtiment concernaient une demande de soutien financier éventuel pour du logement social supervisé. Aucune entente en ce sens n'a encore été conclue.

Le CIUSSS-CN travaille actuellement avec la Ville pour un projet en innovation. Il y a un intérêt à travailler avec le quartier pour voir, de manière générale, quelles sont les actions qui pourraient être mises de l'avant par les organismes et la population pour favoriser la santé. Cela pourrait inclure par exemple la création d'un forum citoyen réunissant le CIUSSS-CN et des partenaires pour réfléchir à différentes approches. Il faudrait évidemment commencer par analyser ce qui existe. L'impact sur les valeurs immobilières, notamment, ne fait pas partie du mandat du CIUSSS-CN.

Mme Fugère mentionne que le CIUSSS-CN a notamment créé des liens avec la Direction de la santé publique et des chercheurs pour analyser et exercer une vigie sur la santé des populations, l'itinérance, les inégalités sociales et leurs conséquences. L'objectif est de mieux mesurer et assurer une veille des situations de grande +vulnérabilité.

M. Leduc constate et souligne que le discours, pour le moment, semble orienté strictement vers l'itinérance, alors que ce sont les gens établis (résidents, gens d'affaires et leurs familles), les consommateurs de biens et services du secteur, les passants ainsi que la clientèle avérée de Lauberivière, qui subissent les nuisances publiques dans le pourtour de Lauberivière. Parlera-t-on de la situation de vulnérabilité dans laquelle se retrouvent ces parties prenantes ?

M. Thibodeau est d'accord qu'il faut élargir les points de vue. L'approche de santé publique inclut tout le monde, mais il n'était pas de la responsabilité du CIUSSS-CN de faire une analyse d'impacts. Le CIUSSS-CN gère un programme de soutien financier et des ententes de services auprès d'organismes communautaires comme Lauberivière. Ces organismes demeurent autonomes dans leur démarche.

Quant à savoir si le CIUSSS-CN peut commander une analyse d'impacts sur la santé des résidents du secteur, M. Thibodeau indique que le CIUSSS-CN peut évaluer la situation avec la Direction de la santé publique et identifier les actions à mettre en place pour favoriser la santé des gens dans un environnement sain, sécuritaire et abordable. Le CIUSSS-CN pourrait être un partenaire dans une approche citoyenne. M. Thibodeau s'occupe de faire les premiers contacts. Une rencontre portant spécifiquement sur ce sujet pourrait être organisée.

➤ **Marché de drogues à ciel ouvert (*open drug scene*) (Questions 7 à 9)**

M. Campagna partage les données de fréquentation estimées obtenues du directeur général de Lauberivière. On rapporterait dans la dernière année 5 000 personnes différentes qui approchent Lauberivière pour y obtenir des services. De ce nombre,

environ 1 000 d'entre elles (20%) sont remises sur pieds dès la première visite et ne reviennent pas ; sur les 4000 clients récurrents, environ 200 (4% du 5000, donc) ne passent pas le seuil d'accès à un moment ou un autre en raison de leur comportements perturbateurs (typiquement intoxication et/ou maladie mentale).

Outre cette minorité de la clientèle qui cause des problème dans le pourtour de Lauberivière, on constate d'autres personnes qui gravitent dans le secteur, notamment, pour vendre ou acheter des drogues, pour en consommer, et pour s'adonner aux activités qui servent à générer l'argent pour soutenir la dépendance aux drogues (e.g., prostitution, vols, taxages, méfaits, etc.). Les gens établis dans le secteur sont à même d'observer la fréquence substantielle – quotidienne – des transactions, souvent associées à des épisodes de crises et à des comportements perturbateurs, de même qu'à l'important volume d'articles jonchant le sol et ayant servi à la consommation de stupéfiants. C'est sans compter les autres conséquences à un mode de vie dans la rue, et notamment, les intrusions dans les espaces privés, le phénomène de l'urine et des déjections dans l'espace publique, le vandalisme, etc.

On conclurait à première vue à une confrontation forcée, dans le pourtour de Lauberivière, de deux types de populations aux valeurs sociales et économiques en opposition, soit d'une part, les gens établis qui chérissent leur sûreté, leur sentiment de sûreté et plus généralement leur qualité de vie, et d'autre part, les gens désaffiliés, itinérants sans abri, et en mode de survie. C'est ainsi qu'on en vient à désigner la problématique « d'enjeux de cohabitation », qui reviendrait au final à un problème de tolérance chez les gens établis. Si les gens établis développent – notamment par la voie d'un « dialogue » – leur « tolérance » à l'existence des personnes désaffiliées qui se trouvent dans leur environnement, alors l'enjeu de « cohabitation » se trouvera enfin résolu.

Le GdT-QV-SRSE n'est pas tout à fait de cet avis. Le groupe de travail s'est penché sur les problèmes réels vécues par les gens établis (résidents, gens d'affaires et leurs familles), les consommateurs de biens et services du secteur, les passants ainsi que la clientèle avérée de Lauberivière, quant à la confrontation à des comportements perturbateurs (nuisances publiques telles que stipulées dans le [Règlement sur la paix et le bon ordre](#)) dans le pourtour de Lauberivière. Le groupe de travail s'est posé la question, à savoir, si le genre de problématique générale constatée existait ailleurs. Il se trouve que oui.

Plus précisément, cet ensemble de situations indésirables et de nuisances publiques avérées constitue manifestement ce que les européens ont désigné du nom de « *Open Drug Scene* » tel que décrit notamment par [Bless, 1995](#). L'analyse de la situation dans d'autres grandes villes (e.g., [Waal, 2014](#)) ont démontré que les problématiques de nuisances publiques attribuées à « l'itinérance » étaient exacerbées par l'existence d'un *Open Drug Scene* situé à proximité des lieux de convergence associé à une certaine forme spécifique d'itinérance (sans abri ; anglais : « *unsheltered homeless* ») incluant les activités économiques illicites associées à ce type de marché (prostitution, vols, taxage, méfaits, etc.) et visant le financement de la dépendance aux drogues (toxicomanie).

Différents moyens ont été développés dans ces mêmes villes pour gérer l'apparition de ces marchés de drogues à ciel ouvert, dont l'approche *preventive* qui n'en permet pas l'implantation et l'approche *corrective* qui en accepte l'implantation et gère dès lors les conséquences par une approche de *réduction des méfaits*. Dans ces villes en Europe,

peu importe la position à laquelle on a choisi de souscrire sur le continuum *preventive-corrective*, il y existerait néanmoins une intolérance généralisée aux nuisances publiques. La gestion de cette situation complexe à Québec implique donc nécessairement l'intervention appropriée et soutenue du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).

Le problème serait-il donc essentiellement « l'itinérance » à proprement parler – n'y en a-t-il pas toujours eu dans le quartier Saint-Roch, dans l'ancien Mail notamment, associé peut-être davantage à l'alcoolisme ? –, mais plutôt, le problème serait-il plutôt celui des dynamiques destructives associées à l'implantation graduelle d'un marché de drogues à ciel ouvert dans le pourtour de Lauberivière, auquel se greffent bien entendu les problèmes de maladie mentale sévères ?

La question posée est de savoir comment le CIUSSS-CN perçoit la situation actuelle dans le pourtour de Lauberivière à son nouvel emplacement, et si le concept d'un marché de drogues à ciel ouvert (*Open Drug Scene* au sens de Bless, 1995) est jugé pertinent à la compréhension de la situation, selon ses experts de contenu.

M. Thibodeau n'est pas au fait du concept et de la littérature à ce sujet. Peu importe l'appellation toutefois, il y a des gestes qui sont commis et qui ne devraient pas l'être. Il est important de faire la distinction entre l'itinérance qui a ses enjeux et la consommation de drogues qui a les siennes. Le CIUSSS-CN peut certainement réunir des partenaires, animer le milieu et contribuer à la réflexion. Cela fait partie de sa mission. Par contre, les politiques publiques ne sont pas de son ressort.

Pour Mme Fugère, le concept et les approches reliées au concept de *Open Drug Scene* sont des pistes de réflexion intéressantes. Le CIUSSS-CN n'a toutefois pas l'expertise nécessaire pour le moment pour en évaluer la pertinence, mais l'intérêt est là. Il faut être capable de combiner des services adaptés intégrés qui s'adressent à l'ensemble de la population et des services adaptés intégrés à bas seuil. C'est la responsabilité du CIUSSS-CN d'offrir ces services. Mais il faut également agir en partenariat avec la Ville de Québec et le SPVQ pour le volet d'une approche répressive coordonnée. Ce n'est pas simple. Il faut respecter l'autonomie des gens et leur volonté d'être pris en charge ou non. Il y a déjà plusieurs services en place, mais on pourrait faire un pas de plus et collaborer avec le SPVQ pour faciliter la prise en charge de la clientèle dont la collaboration est plus difficile à obtenir, tout en respectant les contraintes légales de confidentialité.

➤ **Consentement aux soins, la loi P-38.001 (Questions 14 et 15)**

Mme Woo fait remarquer que les citoyens et les gens d'affaires (commerces) sont parfois laissés seuls face à des personnes en situation de crise. Les travailleurs de rue et les organismes communautaires ne peuvent pas s'en occuper parce que les personnes ne veulent pas être aidées ou ne sont pas en mesure elle-même de constater qu'elles ont besoin d'aide. Ces situations se répètent jour après jour. Le CIUSSS-CN peut-il intervenir pour promouvoir une révision de la loi [P-38.001](#) dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, les principaux intéressés inclus ?

M. Thibodeau indique que le CIUSSS-CN souhaiterait voir un assouplissement des règles de confidentialité pour que les organismes et partenaires puissent communiquer entre eux sur l'état des personnes. Mais un des enjeux majeurs est de mesurer la

dangerosité des personnes. Il faudrait prendre position avant de faire pression sur les paliers de gouvernement. Il faut creuser le sujet pour en évaluer tous les aspects.

Les questions formulées par le groupe de travail sont très pertinentes. Comment interagir avec des personnes qui ne veulent pas de service, qui ne peuvent prendre soin d'elles-mêmes, qui sont « bien » dans la rue et qui veulent y rester ? Comment mesure-t-on la capacité à prendre soin de soi ? Les solutions offertes pour se sortir de la rue ne semblent pas convenir à certaines personnes. Que fait-on avec ces gens lorsqu'elles ne veulent pas de services ? Comment gérer cela dans le quartier ?

Six équipes travaillent plus spécialement avec les personnes qui souffrent de troubles graves de santé mentale ou de schizophrénie. C'est un programme gouvernemental interdisciplinaire de suivi intensif dans le milieu ([SIM](#)) pour accompagner les personnes qui sont consentantes à recevoir ces services. L'objectif est de cheminer avec elle en partant de là où elles se trouvent pour les amener graduellement à jouer un rôle social actif. Il y a des résultats positifs pour plusieurs d'entre elles, mais un certain nombre n'arrive pas à s'en sortir.

➤ **Impacts sur la qualité de vie et mesures de remédiation (Questions 11 à 13, 16)**

On survole les risques pour les citoyens : les coûts en temps et en charge mentale, l'atteinte réputationnelle, le volet économique et le risque juridique de voies de fait auquel s'exposent les citoyens dans certaines situations (Défense des biens, [Code criminel du Canada](#), art. 35).

Par ailleurs, on signale les différentes formes que prend l'itinérance, par exemple le « *couchsurfing* » qui est possiblement davantage attribuable au phénomène de « crise du logement ». M. Thibodeau indique que le CIUSSS-CN travaille beaucoup avec la Ville sur la question du logement. L'accès au logement est important, mais le suivi des personnes l'est également. Différents niveaux d'intervention sont considérés allant de l'accompagnement jusqu'à l'intégration à des services.

Mme Morin mentionne qu'il y a beaucoup de ressources et de services que le CIUSSS-CN pourraient présenter en lien avec les propos tenus aujourd'hui. Notamment ce qu'il peut faire pour animer et favoriser la réflexion en impliquant également la Direction de la santé publique. Une autre rencontre pourrait être organisée pour approfondir certains sujets qui préoccupent les gens.

Mme Tremblay mentionne que d'autres organismes ou personnes pourraient également être regroupés autour d'une table de discussion ([Connelly, 2006](#)). Mme Fugère entend bien le besoin et la réflexion pourra se faire ensemble. La voix citoyenne mérite d'être entendue.

5 Conclusion

M. Campagna remercie les représentants du CIUSSS-CN pour leur présence, leur écoute et leur ouverture. Il retient de la rencontre qu'un bon nombre de personnes sont rejointes par les services offerts, mais que la minorité qui refuse semble être à l'épicentre de la problématique qui implique des questions de droits (consentement aux soins ; confidentialité), que le concept de marché de drogues à ciel ouvert est un concept porteur pour comprendre la situation et qu'une approche en concertation et en

coordination est importante. Il paraît utile pour tous les participants de poursuivre la discussion autour d'une table commune. Idéalement, la prochaine rencontre devrait avoir lieu avant l'assemblée générale du conseil de quartier qui est prévue le 27 avril 2023.

M. Thibodeau souligne qu'il est important de prendre en considération ce que les citoyens peuvent vivre. Le poids que le conseil de quartier et son groupe de travail apportent dans l'échange est majeur. Une autre séance avec le groupe de travail du conseil de quartier est nécessaire pour expliquer les approches du CIUSSS-CN et pour partager une même base d'informations, notamment en ce qui concerne les drogues qui sont consommées au pourtour de Lauberivière. C'est Mme Morin et Mme Fugère qui participeront à la prochaine rencontre plus une ou deux autres personnes de la Direction de la santé publique, sur invitation. C'est un dossier prioritaire pour le CIUSSS-CN. D'autres rencontres pourraient être organisées par la suite, en invitant possiblement d'autres groupes ou partenaires comme le RAIQ (Regroupement pour l'Aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec).

6 Levée de la rencontre

La rencontre est levée à 12 h 12.

➤ Annexe 1 – Résumé des questions soumises au CIUSSS-CN	
Relocalisation de Lauberivière et analyse d'impacts	
1	Quelle a été la démarche du CIUSSS-CN dans la relocalisation de Lauberivière ?
2	Comment a-t-on procédé pour faire l'acquisition du terrain ?
3	Quelle est la responsabilité du CIUSSS-CN par rapport à l'impact des nuisances publiques sur la santé et la santé mentale des gens établis ?
4	Une analyse d'impact de la relocalisation de Lauberivière a-t-elle été effectuée?
5	Si non, pourquoi pas ?
6	Le CIUSSS-CN ne devrait-il pas entreprendre maintenant une telle analyse d'impacts ?
Marché de drogues à ciel ouvert (<i>open drug scene</i>)	
7	Quelle est la position du CIUSSS-CN concernant l'existence d'un marché de drogue à ciel ouvert dans le pourtour de Lauberivière ?
8	Quelles sont les mesures envisagées par le CIUSSS-CN pour mitiger l'exposition des personnes établies et des autres passants à un tel phénomène ?
9	La toxicomanie et la maladie mentale aggravant manifestement les comportements perturbateurs de certaines personnes dans le pourtour de Lauberivière, que fait le CIUSSS-CN pour contrer l'impact négatif sur les personnes qui viennent y chercher des services ?
Relations du CIUSSS-CN avec les organismes communautaires	
10	Quelle est le pouvoir d'influence du CIUSSS-CN sur les organismes communautaires qu'il finance ?
Impacts sur la qualité de vie	
11	Quelle considération le CIUSSS-CN accorde-t-il à la charge mentale, financière et réputationnelle qu'impose la problématique sur les gens établis ?
12	Quelle considération accorde-t-il aux risques juridiques de voies de fait encourus par les gens établis qui procèdent eux-mêmes à l'expulsion d'intrus ?
13	Quel dédommagement envisage-t-on pour les charges financières et autres pertes encourues du fait des nuisances publiques constatées ?
Consentement aux soins, la loi P-38.001	
14	Quel est l'avis du CIUSSS-CN concernant la loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes et pour autrui qui limite le pouvoir d'intervenir face à des comportements destructeurs ?
15	Quel est l'avis du CIUSSS-CN concernant l'établissement d'un centre de soins en toxicomanie et santé mentale avec hébergement longue durée ?
Mesures de remédiation	
16	Quels sont les moyens d'actions dont disposent le CIUSSS-CN pour s'occuper de la santé et de la santé mentale des gens établis au pourtour de Lauberivière ?



PAR COURRIEL

Québec, le 19 décembre 2022.

Monsieur Guy Thibodeau
Président-directeur général
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN)
2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 3S2

OBJET : Santé, santé mentale, dépendance et itinérance dans le quartier Saint-Roch à Québec.

Monsieur Thibodeau,

Le conseil de quartier de Saint-Roch (CQSR)¹ est une instance municipale constituée par la Ville de Québec². La mission des conseils de quartier s'énonce comme suit :

« Le conseil de quartier est l'interlocuteur privilégié de la ville en matière de consultation des citoyens du quartier et il a pour mission, dans un esprit de collaboration avec la ville, de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions municipales qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. »³ – caractère gras ajouté

Le 26 mai 2022, conformément aux stipulations de son règlement⁵, le CQSR a créé une instance nommée « Groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière) »⁶ (désormais : « groupe de travail »). Le 29 septembre 2022, le CQSR a mandaté ce groupe de travail par le moyen d'une résolution l'enjoignant :

« [d']interpeller la direction du CIUSSS de la Capitale-Nationale et notamment pour solliciter l'expertise de cette institution en santé mentale et dépendances dans le cadre de la responsabilité générale de cette institution pour les enjeux de santé et de santé mentale »⁷

¹ NEQ : 1146552303 ; [en ligne](#)

² *Charte de la Ville de Québec, Capitale nationale du Québec* [ch. C-11.5], art. 35 et al. ; voir notamment le pouvoir d'initiative à l'art. 36.1.

³ *Politique de participation publique de la Ville de Québec* [R.V.O. 2705], art. 50

⁴ *Règlement sur la constitution des conseils de quartier* [R.V.O. 213], art. 0.1

⁵ *Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier* [R.R.V.O., ch. F-1], art. 121 et 122

⁶ CQSR, procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2022.05.26 [\[en ligne\]](#), item 22-05-07, pp. 10-12, résolution CA22-05-35.

⁷ CQSR, procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2022.09.29 [\[en ligne\]](#), item 22-08-10, pp. 18-19, résolution CA22-08-53.

D'entrée de jeu, il importe de porter à votre attention notre constat d'un bris de confiance entre, d'une part, une partie de la population du quartier Saint-Roch à Québec et, d'autre part, certaines institutions en autorité, et notamment le CIUSSS-CN :

« le conseil de quartier a fait le constat en octobre 2021 que le lien de confiance était rompu entre, d'une part, la population directement impactée par le phénomène des nuisances publiques et de la criminalité dans le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière) et, d'autre part, les deux institutions imputables quant à la santé, la santé mentale et la qualité de vie dans le quartier, soit le CIUSSS de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec »⁸

Ce constat d'un bris de confiance entre, respectivement, une partie de la population du quartier Saint-Roch et le CIUSSS-CN – de même que l'expression d'un besoin de rétablir ce lien de confiance – est un thème qui s'est manifesté à de multiples reprises depuis plus d'un an, tels qu'en font foi les procès-verbaux des assemblées ordinaires du CQSR⁹.

Le groupe de travail constitué en mai 2022 a été à pied d'œuvre depuis¹⁰, et notamment durant l'été 2022. Ses questionnements et recherches ont conduit au repérage de la notion de « *marché de la drogue à ciel ouvert* » (angl. : « *Open Drug Scene* ») tel que décrit notamment par Bless (1995, pp. 130-132)¹¹. Ce concept a paru porteur quant à la problématique envisagée et a ainsi été recommandé au CQSR qui en a fait sien¹². Donnant suite à un mandat du CQSR¹³, cette perspective a été portée à l'attention du conseil municipal de la Ville de Québec¹⁴. Les éléments saillants de la littérature scientifique consultée sont listés dans le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mois de septembre 2022¹⁵.

⁸ CQSR, procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2022.09.29 [en ligne], item 22-08-10, p. 18, qui renvoie notamment à CQSR, procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2021.10.29 [en ligne], item 21-07-08, p. 8.

⁹ Voir CQSR, procès-verbaux des assemblées ordinaires du :

- 2021.11.25 [en ligne], item 21-08-07, pp. 7-8, incluant la résolution CA21-08-72.
- 2022.03.31 [en ligne], item 22-03-07, pp. 6-8, incluant la résolution CA22-03-17.
- 2022.05.26 [en ligne], item 22-05-11, pp. 23-24.
- 2022.06.28 [en ligne], item 22-06-09, pp. 11-12.
- 2022.08.23 [en ligne], item 22-07-07, pp. 5-10, incluant la résolution CA22-07-47.
- 2022.09.29 [en ligne], item 22-08-08, pp. 7-9.

¹⁰ Voir CQSR, procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2022.08.23 [en ligne], 22-07-07, p. 5, tableau 'Historique récent'.

¹¹ Bless, R. Korf, D.G. et Freeman, M. (1995). *Open Drug Scenes: A Cross-National Comparison and Urban Strategies*. [en ligne] Eur Addict Res 1995; 1:128-138.

¹² CQSR, procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2022.08.23 [en ligne], item 22-07-07, pp. 8-10, résolution CA22-07-47.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Conseil municipal de la Ville de Québec, séance du 2022.08.29 [enregistrement], au temps 1:55:26.

¹⁵ CQSR, procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2022.09.29 [en ligne], item 22-08-08, p. 9

En continuité avec la démarche en cours, le groupe de travail sollicite par la présente une rencontre avec les représentants appropriés du CIUSSS-CN. Par représentants appropriés, nous envisageons deux profils distincts en cohérence avec les objectifs spécifiques poursuivis. Il s'agit de solliciter l'expertise du CIUSSS-CN en matière de santé mentale, de dépendances et d'itinérance afin de mieux cerner les phénomènes observés, mais aussi de créer l'opportunité d'oeuvrer au rétablissement du lien de confiance entre la population du quartier Saint-Roch et le CIUSSS-CN, l'institution dédiée à « [l'amélioration de] la santé globale de la population de son territoire »¹⁶.

D'une part, le groupe de travail souhaite poser des questions et entendre les réponses des personnes en mesure de contribuer une expertise de contenu pertinente aux problématiques actuelles de sûreté et de nuisances publiques. Il est question d'effets associés à des causes, parfois regroupés sous le thème « itinérance », et par ailleurs sous les thèmes « toxicomanie » et « troubles de santé mentale », tel que constatée dans le quartier Saint-Roch – en particulier dans le secteur sud-est du quartier (pourtour du refuge Lauberivière), et cela depuis mars 2021, i.e., coïncidant avec le commencement des opérations de Lauberivière à son nouvel emplacement. L'expertise sollicitée nous renseignera, par exemple, quant à la pertinence et l'utilité du concept de « marché de drogue à ciel ouvert » dans le contexte contemporain du quartier Saint-Roch à Québec, en tenant compte des multiples spécificités envisagées.

D'autre part, le groupe de travail souhaite échanger avec des personnes au palier décisionnel du CIUSSS-CN, afin de connaître, notamment, les circonstances ayant conduit au déménagement de Lauberivière sur son nouvel emplacement ainsi que les démarches de consultation, de planification et de gestion des risques qui ont précédé, encadré, puis soutenu ce changement d'emplacement. En outre, à la lumière de ces échanges avec les représentants du CIUSSS-CN – les experts de contenus et les décideurs –, en se fondant sur l'historique de gestion de la situation ainsi que l'analyse sur le fond qu'en tire vos experts, nous souhaitons entendre et comprendre la lecture qui est actuellement faite par le CIUSSS-CN, en cohérence avec sa mission¹⁷, quant à la situation constatée dans le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière), les intentions du CIUSSS-CN ainsi que les remèdes envisagés.

Mme Marine Sériès (organisatrice communautaire - secteur Basse-ville, CIUSSS-CN), avec qui nous maintenons un contact régulier, nous assure que le canal est actuellement ouvert chez le CIUSSS-CN pour recevoir la présente sollicitation. Aussi, misant sur cette ouverture présumée, nous souhaitons vous entendre quant à l'organisation d'une première rencontre au retour de la nouvelle année. Déjà, les modalités d'une telle rencontre pourraient être convenues. De plus, et afin d'alimenter la préparation des représentants du CIUSSS-CN – experts de contenu et décideurs –, il est envisagé que notre groupe de travail préparera un document plus détaillé et dont l'échéance de livraison pourra être convenu de part et d'autre afin de procurer un temps de préparation raisonnable et suffisant aux représentants de votre institution.

¹⁶ Énoncé de mission du CIUSSS-CN :

<https://www.ciusss-capitale-nationale.gouv.qc.ca/a-propos/portrait/mission-vision-valeurs>

¹⁷ *Ibid.*

En résumé, le CQSR sollicite de la part de l'institution responsable de la santé et de la santé mentale sur le territoire, soit le CIUSSS-CN, une opportunité pour échanger à propos d'enjeux portant sur l'expertise de contenu, ainsi que l'historique de gestion et l'horizon décisionnel, ceci afin d'alimenter les travaux du *Groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière)* du CQSR quant à la problématique de sûreté et de nuisances publiques constatée dans le quartier. Cette invitation se veut contributive à un rétablissement du lien de confiance qui doit exister, à notre avis, entre la population du quartier Saint-Roch à Québec et l'institution imputable de sa santé globale¹⁸.

Je vous prie d'agréer, monsieur Thibodeau, l'expression de nos salutations distinguées.



Louis-H. Campagna, président
Conseil de quartier de Saint-Roch
cqsr.ca@gmail.com – c. 581.888.2943

c.c. :

- Patrick Duchesne, président-directeur général adjoint, CIUSSS-CN
- Amélie Morin, directrice générale adjointe, Partenariats, services sociaux et réadaptation, CIUSSS-CN
- Véronique Fugère, directrice, Programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance, CIUSSS-CN
- Frédéric Keck, adjoint à la Direction des programmes Santé mentale et Dépendances et Itinérance, CIUSSS-CN
- Marine Sériès, organisatrice communautaire - secteur Basse-ville, CIUSSS-CN
- André Dontigny, Directeur de santé publique
- Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal, Ville de Québec
- Marie-Pierre Boucher, conseillère municipale, Ville de Québec
- Claude Villeneuve, chef de l'opposition officielle, Ville de Québec
- Charles Pagé, directeur adjoint, Cabinet de la mairie, Ville de Québec
- Martin Lefebvre, directeur, Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
- Alexandra H.-Devault, directrice de projets, Direction générale – Qualité de vie urbaine, Ville de Québec
- David Fillon, inspecteur - commandant, Direction adjointe de la surveillance du territoire (DAST), Section des unités de support, Service de police de la Ville de Québec
- Éric Boulay, directeur général, Lauberivière

¹⁸ *Ibid.*



PAR COURRIEL

Québec, le 28 février 2023.

Monsieur Guy Thibodeau
Président-directeur général
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN)
2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 3S2

OBJET : Santé, santé mentale, dépendance et itinérance dans le quartier Saint-Roch à Québec.

Monsieur Thibodeau,

La présente lettre vous est transmise en amont de la rencontre prévue entre nos deux instances — le *Groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (pourtour de Lauberivière)* »¹ (désormais : « groupe de travail ») du conseil de quartier de Saint-Roch (CQSR) et la direction du CIUSSS de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN). Cette rencontre est prévue le jeudi 2 mars 2023 à 10 h 30 au YMCA de Saint-Roch, 2023.03.02.

Mise en contexte

Le 8 mars 2021, jour de l'inauguration de Lauberivière au dans le quartier Saint-Roch à Québec, coïncide pour les gens établis du secteur à la survenance de préjudices graves subis, soit au sentiment de sûreté, à la sûreté effective et, plus généralement, à la qualité de vie dans le secteur impacté par une croissance perceptible des nuisances publiques², voire, de la criminalité³⁻⁴ dans le secteur. Ces événements sont quotidiens et documentés – notamment par des signalements au 911 et au 311 – et les autorités publiques ont été informées au fur et à mesure. La situation remet en question la revitalisation de Saint-Roch initiée à la fin des années '90 et réalisée au coût d'investissements publics importants sur 25 ans.

¹ CQSR, procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2022.05.26 [en ligne], item 22-05-07, pp. 10-12, résolution CA22-05-35.

² Le Soleil, 2021.09.30, Lettre ouverte collective,

<https://www.lesoleil.com/2021/09/30/lauberiviere-une-maison-de-lindifference-de-325-millions-47a786a0b9332aca9f67b1fd6279a646>

³ Ville de Québec — SPVQ, 2023.02.03 — Perquisition et arrestations en matière de stupéfiants — https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/police/nouvelles/nouvelle_details.aspx?IdNouvelle=552

2022.09.15 — Quartier Saint-Roch : le SPVQ procède à 23 arrestations en matière de stupéfiants — https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/police/nouvelles/nouvelle_details.aspx?IdNouvelle=526

⁴ Radio-Canada, 2022.09.15 —

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1915222/23-arrestations-lien-stupefiants-saint-roch-quebec>

La Ville de Québec a reconnu ne pas avoir été à la hauteur ; les élus ont reconnu leurs manquements et présenté à deux reprises⁵ ⁶ des excuses publiques auprès des gens établis (résidents, gens d'affaires) du secteur impacté.

Le 20 avril 2022, une rencontre a été conviée à l'Hôtel de Ville de Québec par Mme Marie-Pierre Boucher, [conseillère municipale](#) et membre du [comité exécutif](#) de la Ville de Québec. Durant cette rencontre, le directeur de l'[arrondissement La Cité-Limoilou](#), M. Alain Perron, en réponse à une question en provenance de la demi-douzaine de citoyens présents, révélait à ceux-ci en présence des divers cadres de la fonction publique municipale aussi présent, qu'aucune étude d'impact n'était disponible quant à l'implantation de Lauberivière (485 rue du Pont à Québec) dans le secteur du carré Lépine ; il transparaît qu'aucune démarche sérieuse n'avait été entreprise en amont pour évaluer les conséquences (sociales, économiques et environnementale) du déménagement de Lauberivière sur son nouveau site.

Dans une démarche manifestement réactive plutôt que proactive, les autorités publiques tentent depuis de gérer les problématiques associées aux attroupements dans le pourtour de Lauberivière à son nouvel emplacement. Par exemple, on offre une subvention à des organismes communautaires qui viennent en aide à la population qui se tient à l'extérieur dans les espaces publics autour de Lauberivière — e.g., le [projet Dialogue du YMCA Saint-Roch](#). On crée notamment une page en ligne intitulée « [Secteur Carré-Lépine \ Info-citoyens et commerçants](#) ». Le service de police de la Ville de Québec (SPVQ), quant à lui, a déployé son équipe MULTI en mai 2021⁷.

Nous envisageons un impact sur la qualité de vie et sur la valeur des propriétés des résidents ; les propriétaires se trouvent soumis à une sorte d'injustice fiscale, où leurs versements à l'assiette fiscale sont utilisés en partie à la création d'un contexte urbain qui mène à la dépréciation de la valeur de leurs immeubles, en même temps que des contributions fiscales, au niveau du gouvernement du Québec notamment, financent certains organismes communautaires à la dynamique militante, investis dans une sorte de statu quo qui cause préjudice à toutes les parties prenantes : gens établis, personnes en quête de service auprès de Lauberivière et passant le seuil d'accès, de même que les personnes toxicomanes et/ou souffrant manifestement de désordres mentaux sévères et essentiellement laissées à elle-même dans les espaces publics (et privés) dans le pourtour de Lauberivière.

⁵ Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal district Saint-Roch-Saint-Sauveur et membre du comité exécutif : CQSR pv 2021.11.25, item 21-08-09 — Vivre-ensemble — p. 9 de 10 — https://www.ville.quebec.qc.ca/docs/pv/conseils_quartier/lacite/saintroch/saintroch_2111251900.pdf

⁶ Marie-Pierre Boucher, conseillère municipale district Louis-XIV et membre du comité exécutif responsable du volet social, : Conseil de ville à 4 h 16 m 20 s — <https://www.youtube.com/watch?v=p8nvQagPA3A> — s'adresse aux citoyens qui habite le carré Lépine.

⁷ TVA 2021.10.16 — <https://www.tvanouvelles.ca/2021/10/16/itinerance-des-policiers-specialises-a-loeuvre>
ICI QUÉBEC 2022.06.10 — <https://youtu.be/d29TbLn7VxM>

Questions

Planification et imputabilité

1. Quelle a été la démarche de planification du CIUSSS-CN ayant mené au déménagement et à l'implantation à son nouveau site du CIUSSS-CN ?
 - o Est-ce que le CIUSSS-CN a réalisé une analyse du secteur convoité pour accueillir un service comme Lauberivière quant à sa capacité d'absorption de désagréments causés par le type de clientèle soutenue. Est-ce que la population a été consultée d'une quelconque façon?
 - Parlons analyse en amont des plaintes 911 et 311 en provenance du pourtour de l'ancien site de Lauberivière. Ce travail a-t-il été fait ? Si oui, quelles leçons en aura-t-on tiré ? Sinon, pourquoi pas ?
 - o Quelle a été la démarche de consultation publique et de construction de l'acceptabilité sociale ? Quelle a été la planification de la gestion des risques ? À quelle norme de professionnalisme et de rigueur dans la démarche ont été tenus les artisans du déménagement de Lauberivière ? Qui doit rendre des comptes quant à cette démarche et ses résultats ?
2. Est-ce que la Ville de Québec a offert au CIUSSS-CN le présent terrain pour la construction de Lauberivière ou est-ce plutôt le CIUSSS-CN qui a convoité ledit terrain et qui a approché la Ville. Par la suite, quel a été le processus avec la Ville ayant mené l'acquisition du terrain par le CIUSSS-CN ?
3. Est-ce que le CIUSSS-CN se reconnaît une responsabilité par rapport à l'impact que peuvent avoir les nuisances publiques constatées dans le secteur du pourtour de Lauberivière ainsi que sur la santé mentale⁸ des résidents et des gens d'affaires, notamment sur les familles, les enfants, les adolescents et sur les personnes vulnérables?

Analyse et étude d'impact

4. Est-ce que le CIUSSS-CN a entrepris une étude d'impact⁹ sur la santé (mentale, physique, économique et sociale) et la sûreté des résidents et des commerçants avant de soutenir les projets de construction de Lauberivière et du YMCA dans le secteur du carré Lépine, comme on le ferait pour des projets de développements urbains ou industriels, compte tenu des enjeux liés à l'itinérance?

⁸ Mission du CIUSSS-CN :

<https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/a-propos/portrait/mission-vision-valeurs>

⁹ Par exemple : Loi sur la santé publique du Québec, [S-2.2](#) article 54. Explications (2012) — <https://cncnpps-ncchpp.ca/docs/Article54français042008.pdf> — « L'un des mécanismes favorisant cette prise en compte est l'évaluation d'impact sur la santé. Plusieurs pays à travers le monde promeuvent cette approche pour s'assurer que les décisions de politiques sont favorables à la santé. »

5. En cas de réponses négatives aux précédentes questions, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ces démarches n'ont pas fait partie du processus?
6. Considérant le contexte actuel, le CIUSSS-CN ne devrait-il pas entreprendre une étude d'impact de l'implantation de Lauberivière auprès des résidents et des commerçants du secteur du carré Lépine dans le cadre de sa mission globale de promotion de la santé et santé mentale des citoyens sur le territoire?
 - o A titre d'exemple, procéder à une évaluation d'impact sur la santé (article 54 Loi sur la santé publique¹⁰) des résidents et des gens d'affaires du secteur de Lauberivière pourrait permettre de mesurer et de créer les conditions d'une réelle cohabitation sociale et économique.

Marché de drogue à ciel ouvert

7. Quelle est la position du CIUSSS-CN quant à la présence d'un « *open drug scene* »¹¹ devant et autour de Lauberivière?
 - o voir la résolution du CQSR de août 2022¹²
 - o est ce que le CIUSSS-CN considère le concept de *Open Drug Scene* (Bless, 1995¹³) comme pertinent à la problématique actuelle ? Comment se positionne-t-il là-dessus ?
8. Présument de l'existence d'un *Open Drug Scene*, et dans l'optique que le CIUSSS-CN est aussi responsable de la santé, santé mentale des gens établis du secteur (et notamment, des enfants) :
 - o Quelles ont été, sont et seront les mesures de mitigation mise en place afin de gérer l'exposition des gens établis aux phénomènes résultant de l'émergence d'un *Open Drug Scene* dans le secteur Saint-Roch sud-est?
 - o Les exemples de villes de la côte ouest nord-américaine, tous facteurs considérés (climat, envergure de la municipalité, type de drogues, politiques publiques et filet social existant, etc.) – e.g., le quartier Downtown Eastside à Vancouver – procurent-ils des cas d'étude pertinent quant à la nécessité d'agir promptement pour éviter que le quartier Saint-Roch ne prenne la même tendance ? ;
 - o Les succès rapportés dans certaines villes européennes (Waal, 2014¹⁴) peuvent-ils servir d'exemples à suivre ici à Québec ?

¹⁰ Loi sur la santé publique du Québec, §-2.2 article 54

¹¹ CQSR, procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2022.09.29 [en ligne], item 22-08-08, p. 9

¹² CQSR, procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2022.08.23 [en ligne], item 22-07-07, pp. 5-10, résolution CA22-07-47.

¹³ Bless, R. Korf, D.G. et Freeman, M.. (1995). *Open Drug Scenes: A Cross-National Comparison and Urban Strategies*. [en ligne] Eur Addict Res 1995; 1:128-138.

¹⁴ Waal, H., Clausen, T., Gjersing, L. et al. *Open drug scenes: responses of five European cities*. BMC Public Health 14, 853 (2014) [en ligne]

- o Mettra-t-on en place une table de concertation, regroupant les divers paliers d'autorité et les parties prenantes (voir Connelly, 2006¹⁵), pour se concerter quant aux plans d'interventions à élaborer pour mettre en oeuvre les solutions pragmatiques qui mettront fin aux nuisances publiques dans ce qui est convenu d'appeler un *open drug scene* ?
9. Il y maintenant de nombreux revendeurs de drogues dans le secteur qui approvisionnent entre autres des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, aggravant ainsi le comportement de ceux-ci. Des personnes vivant une période de vulnérabilité¹⁶ et nécessitant les services de Lauberivière s'en priveraient par peur d'une partie restreinte de la clientèle au comportement de plus en plus erratique.
- o Le CIUSSS-CN, à titre d'institution responsable, doit-il faire preuve de diligence raisonnable (prévoyance, efficacité, autorité) afin que les comportements perturbateurs d'une proportion de sa clientèle ne causent pas de préjudice à l'obtention de services par la majorité de sa clientèle ?
 - o Comment tenir compte en même temps, d'une part, de la revendication de « non stigmatisation » exprimée par certains organismes communautaires (OC), et d'autre part, des effets contre-productif des attroupements et nuisances publiques de la clientèle problématique, estimée à 4 ou 5% (200 personnes sur 5000 par an, environ) selon les données obtenues du d.g. de Lauberivière, M. Éric Boulay¹⁷ ?

Organismes communautaires

10. Quelle est l'influence effective du CIUSSS-CN-CN sur les OC versus la revendication « d'action autonome » de ces mêmes OC, compte tenu du degré de financement subventionné de ces derniers par le CIUSSS-CN ?

Coûts pour les gens établis

11. Quelle considération est accordée par le CIUSSS-CN au coût en temps, à la charge mentale ainsi qu'à l'atteinte réputationnelle répétée contre les gens établis, citoyens ordinaires, dont la faute reprochée est de revendiquer le sentiment de sûreté, la sûreté effective et, plus généralement la qualité de vie pour eux et leur ménage, revendication légitime qu'on ne refuse pourtant pas aux citoyens des autres quartiers de la Ville ? Voici quelques exemples :
- o Intervention au conseil de Ville du 2022.05.02¹⁸ d'une représentante de l'organisme Droit de cité qui met en scène et répartit les parties

¹⁵ Connolly J: Edited by: Pompidou group. 2006, Council of Europe; Strasbourg, <http://www.pompidou.coe.int/>, Responding to open drug scenes and drug-related crime and public nuisance. Towards a partnership approach, P-PG/Coop(2006)3. Report, Pompidou group

¹⁶ Données obtenues verbalement du d.g. de Lauberivière, 2022.

¹⁷ Données obtenues verbalement du d.g. de Lauberivière, 2023.

¹⁸ Conseil de ville du 2022.05.02 ; t = 2:18:51 — <https://www.youtube.com/watch?v=Ga4y3Woorl8>
« quelques citoyens privilégiés du secteur Carré-Lépine dans Saint-Roch »

- prenantes de la situation problématique actuelle suivant les catégories manichéennes de « personne privilégiées » et « personnes vulnérables » ;
- o Article¹⁹ paru dans le journal Le Carrefour, 2022.08.26, intitulé « Le privilège de l'inconfort » ;
 - o Intervention au conseil de Ville du 2022.12.19²⁰ d'un citoyen « concerné et non apeuré » dont le fait de ne pas résider ni d'élever sa famille à proximité du Carré-Lépine à Saint-Roch doit sans doute contribuer favorablement à sa grande empathie et à son courage.
12. Quelle considération est accordée par le CIUSSS-CN quant aux risques juridiques auxquels sont exposés les gens établis (résidents et gens d'affaires), dans l'exercice de leurs droits de défense de leurs biens, lorsqu'ils procèdent à l'expulsion d'intrus²¹ ?
13. Considérant le préjudice économique constaté ou anticipé — notamment, l'impact sur les ventes de biens et de services, la valeur immobilière des propriétés, le coût des réparations (e.g., vitres cassées), le coût des installations de sûreté (e.g., caméras, rehaussement de clôture, etc.) et à terme, le coût pour s'assurer dans le secteur —, comment les grandes institutions en autorité et responsable de la situation d'ensemble — notamment, le CIUSSS-CN, le gouvernement du Québec et la Ville de Québec —, compte-elles dédommager les gens établis pour les préjudices subis ?

Loi P-38.001

14. À quelques reprises²², l'inspecteur - Commandant de la section des unités de support du Service de police de la Ville de Québec a été entendu nommer le défi que représente la répression des nuisances publiques dans le cadre de la loi P-38.001²³ dans sa forme actuelle. Pour tout le bien que celle-ci — ceci est objet de débat — apporte au respect de la liberté individuelle, le cadre légal actuel limiterait la capacité du SPVQ d'agir avec efficacité pour solutionner de façon durable les problématiques résultant des comportements destructeurs d'une clientèle aux besoins particuliers se trouvant dans la rue, dont la dignité est compromise par leur incapacité manifeste à prendre des décisions

¹⁹ Le Carrefour, 2022.08.26, « Le privilège de l'inconfort. », <https://www.carrefourdequebec.com/2022/08/chronique-le-privilege-de-linconfort/>

Article Le Devoir

²⁰ Conseil de ville du 2022.12.19 ; t = 2:18:21 — <https://www.youtube.com/live/58XeaZqDYyE>
« concerné et non pas apeuré comme certains restaurateur ou avocat qui viennent souvent vous rencontrer en période de question »

²¹ Voir l'article 35 du Code criminel du Canada – Défense des biens. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fr/lois/c-46/page-5.html#h-112762>

²² Exemple : rencontre du comité bon voisinage du 2022.02.09, p. 9, « P-38 » – <https://drive.google.com/file/d/19OXn5nyC9DEFS09CXIVa5GU0eXetP021/view?usp=sharing>

²³ Québec. Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38.001) – <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/le/p-38.001>

favorables à leur santé mentale et physique (trouble de la santé mentale et toxicomanie).

- o Est-ce que le CIUSSS-CN est d'avis que la loi P-38.001 est préjudiciable au bon traitement de la clientèle "toxicomanie et maladie mentale" et qu'elle devrait être réformée, afin peut-être de recentrer le pendule "liberté individuelle" vs. "soins nécessaires" et "quiétude collective"

15. Est-ce que le CIUSSS-CN est d'avis qu'un centre de soins en santé mentale avec hébergement longue durée est un élément de solution à la problématique constatée ?

- o La présence dans la rue de personnes souffrant de toxicomanie et/ou de maladie mentale et ayant manifestement perdu la capacité de prendre des décisions dans leur propre intérêt est-elle compatible avec le devoir de soins et le principe de décence élémentaire ?
- o Jusqu'où l'idéal de liberté individuelle accordée à des personnes ayant perdu, de toute évidence, la faculté de prendre soin d'elles-mêmes doit-elle avoir préséance sur d'autres idéaux, soit ceux de dignité humaine et de responsabilité collective de prendre soin ?

Mesures de remédiation

16. À la lumière du contexte présentement exposé, quels sont les moyens d'actions que le CIUSSS-CN, dans le cadre de sa mission, va entreprendre pour s'occuper de la santé et la santé mentale des résidents et des gens d'affaires du secteur du carré Lépine qui sont en attente depuis deux ans d'un remède en provenance des autorités publiques pour rétablir la situation ?

Éléments additionnels à considérer (contributions collectives) :

Personnes désaffiliées et migrantes

Considérant les enjeux d'efficacité (santé et santé mentale des personnes) et d'efficience (coûts collectifs), une identification des personnes désaffiliées et un suivi sur le territoire des personnes migrantes (sans domicile fixe et en déplacement sur le territoire) sont-ils réalisés systématiquement par les services gouvernementaux de santé et de services sociaux (dont le CIUSSS-CN), en collaboration avec les services de police et les organismes communautaires sur le terrain ? Maintient-on une cartographie fine et en temps quasi réel de l'évolution de cette situation de détresse humaine — que l'on pourrait en quelque sorte assimiler à des réfugiés intra-territoriaux ? Si non, pourquoi pas ? Si non, comment entend-t-on gérer ce qu'on ne mesure pas ?

Connaissions-nous, sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale, et pour un temps 't' dans l'année, la proportion des personnes désaffiliées migrantes venues d'ailleurs versus la proportion des personnes désaffiliées issues de la région de la Capitale-Nationale ?

Le CIUSSS-CN a-t-il observé un déplacement net positif de cette clientèle désaffiliées et migrante vers la région de la Capitale-Nationale et vers le centre-ville de Québec ? A-t-on segmenté cette clientèle à ce degré de granularité ? Assure-t-on une telle cartographie granulaire et en temps quasi réel et, si non, pourquoi pas ? Si non, s'agit-il de contraintes techniques, logistiques, financières, légales, éthiques ou autres ? Quelles seraient ces contraintes spécifiquement ?

Dû à l'importance relative de l'offre de services gratuits ou à très bas coût dans la région de la Capitale-Nationale (Lauberivière et les autres organismes s'occupant de l'itinérance), a-t-on mesuré un phénomène d'attrait et de migration, par exemple, de personnes désaffiliées et migrantes en provenance de Montréal ou des régions qui se déplaceraient à Québec dans l'intention avouée de bénéficier de services présumés de qualité supérieure que ceux offerts ailleurs au Québec, voire, dans l'est du Canada ? Autrement dit, a-t-on réalisé ce qui revient à une étude de marché quant à l'offre et la demande de services pour personnes désaffiliées (historiques, actuelles et projetées) ?

Connaissions-nous l'importance relative des facteurs d'attrait pour une région ou une autre, pour un quartier ou un autre, soit spécifiquement pour la clientèle désaffiliée et migrante ? Par exemple, à l'échelle de cette population, quelle serait l'importance relative du climat, de l'abordabilité du logement, de l'offre de services adaptés de qualité, et de la disponibilité et la qualité des stupéfiants recherchés ainsi que des opportunités pour se procurer l'argent nécessaire à l'entretien de la dépendance toxicomane ?

Quel serait le portrait démographique de la clientèle désaffiliée et migrante au Québec et dans notre région ? Constate-t-on une surreprésentation de certaines catégories, par exemple, de jeunes adultes en petits groupes (2 ou 4 personnes) ? Etc.

Afin de pouvoir gérer dans une certaine mesure la demande et l'offre de services sur le territoire québécois, a-t-on un plan national et un plan régional pour gérer les différents profils de la clientèle migrante, le cas échéant ?

Constate-t-on des effets pervers à l'offre de services de qualité à la clientèle désaffiliée ? Au-delà de l'obligation collective de fournir le refuge, les aliments et les soins à toute personne dans le besoin sur son territoire, mesure-t-on l'existence ou non d'une diversion des investissements en services de qualité vers l'économie licite ou illicite de l'alcool, de la drogue ou du jeu ? A-t-on développé des instruments afin de mesurer si les économies réalisées sur les frais de subsistance grâce à la dispense de services de qualité — par exemple, à des personnes âgées désaffiliées — se trouvent ensuite en quelque sorte bradées — par exemple, dans les commerces de jeux près de Lauberivière ou sur le marché de la drogue à ciel ouvert ? Comment le MSSS, et le CIUSSS-CN pour notre région, entend-il rencontrer sa mission en santé

et santé mental, soit par un équilibre judicieux entre refuge/aliments/soins et mitigation du bradage des ressources publiques, soit un désincitatif au maintien des situations de dépendance ?

Désordre psychologique

On entend beaucoup parler de l'itinérance et de maladies mentales ou de comportement atypiques. Le CIUSSS-CN, dans son approche d'aide se doit d'analyser, de définir, de caractériser selon un guide ces maladies mentales ou ces comportements. Ont-ils des grilles d'informations à partager ? Quelles sont les projections futures ?

Accès aux soins de santé

Considérant que beaucoup de citoyens pour avoir accès à un médecin (incluant en urgence), doivent aller vers la médecine privée (ex.: Clinique médicale Lacroix), quand est-il des personnes en situation d'itinérance? Ont-ils accès à des médecins spécialisés ou non, à des infirmières spécialisées, quand est-il du suivie, de la prise de médicaments. Le CIUSSS-CN a-t-il des données à ce sujet et peut-il en partager les informations sans identifier les personnes ? Si non, pourquoi?

Caractérisation des stupéfiants

[reportage La Presse 2022.10.22](#)

Le CIUSSS-CN est-il en mesure de nous identifier le type et la qualité des drogues utilisées et son pourcentage de consommation ? Que pense le CIUSSS-CN, en considérant la santé publique, sur la facilité à obtenir du THC des SQDC ?

Sachant que les ressources pour la recherche sur les récepteurs cannabinoïdes humains (ex.: recherches effectuées au IUCPQ, chemin Ste-Foy) est sous-financée, serait-il sage que le CIUSSS-CN prenne action pour faire augmenter ces budgets de recherches ?

Le CIUSSS-CN a-t-il identifié les drogues qui prennent de l'ampleur dans le quartier St-Roch, et partagera-t-il ces informations ?

Le CIUSSS-CN fait-il une veille dans les autres régions pour s'informer des possibilités de l'apparition de nouvelles drogues ou de changements d'habitudes dans le quartier St-Roch ?

Décentralisation de l'offre de services

Considérant la charge mentale et la création d'un ghetto atypique dans St-Roch avec l'installation de Lauberivière, et pour au moins ramener une situation plus près de la normale, le CIUSSS-CN a-t-il des projets en étude qui pourraient alléger le climat ?

Comme le font les RPA, ils amènent leurs clientèles à différents endroits pour agrémenter un tant soit peu la qualité de leur vie, le CIUSSS-CN ne pourrait-il pas proposer des journées AUTOBUS pour les itinérants leur permettant de vivre une partie de la journée dans différents quartiers de la ville ou même de la banlieue de Québec. Des incitatifs pourraient être offerts.

Aspects financiers

Lauberivière – Rapport d'activités et États financiers annuels au 2021.12.31²⁴

Constat : évolution à la hausse (environ 0,5 M\$) de la proportion de subventions aux opérations (programmes) en provenance principalement du CIUSSS-CN mais aussi du fédéral (Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance), qui passe de 46% des produits totaux au 2020.12.31 à 48% au 2021.12.31.

Violence

Qu'en est-il de l'exposition à la violence des employé.e.s travaillant avec cette clientèle dans le contexte difficile du travail de rue ?

Je vous prie d'agréer, monsieur Thibodeau, l'expression de nos salutations distinguées.



Louis-H. Campagna, président
Conseil de quartier de Saint-Roch
cqsr.ca@gmail.com – c. 581.888.2943

c.c. :

- Amélie Morin, directrice générale adjointe, Partenariats, services sociaux et réadaptation, CIUSSS-CN
- Véronique Fugère, directrice, Programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance, CIUSSS-CN

²⁴ <https://drive.google.com/drive/folders/1Tanfr5ciyN3bcdp6VKuoS5ceWZr8Povj?usp=sharing>